



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>2374</b>	De <b>M. Lionel Tardy</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > PME, innovation et économie numérique	<b>Ministère attributaire</b> > PME, innovation et économie numérique	
<b>Rubrique</b> > télécommunications	<b>Tête d'analyse</b> > Internet	<b>Analyse</b> > identifiants de connexion. liste. épuisement.
Question publiée au JO le : <b>31/07/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>04/12/2012</b> page : <b>7222</b>		

### Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur la pénurie très prochaine d'adresse internet IPv4. Il ne va bientôt plus être possible d'attribuer une adresse IPv4 à tous les appareils connectés, alors même que la demande va croître fortement avec le développement de l'internet des objets. La norme de remplacement, IPv6, est disponible, mais son déploiement est en partie bloqué par la non-compatibilité avec cette norme d'un certain nombre de terminaux. Il apparaît nécessaire, à la fois d'unifier les normes des terminaux pour qu'ils soient réellement compatibles avec cette nouvelle norme, et d'inciter fortement les constructeurs à ne produire que des terminaux répondant à ces normes. Il lui demande donc les mesures qu'elle compte mettre en oeuvre pour qu'une transition rapide et massive vers la norme IPv6 puisse avoir lieu en France.

### Texte de la réponse

Les ressources disponibles en adresses IPv4 sont désormais épuisées au niveau international et sont en voie d'extinction rapide en ce qui concerne la région « Europe et Moyen-Orient ». Le déploiement du protocole IPv6 au sein des réseaux IP est donc devenu une nécessité à moyen terme. Certains opérateurs français ont décidé très tôt de proposer des services IPv6 à leurs clients ce qui fait de la France un des pays générant le plus de trafic IPv6 au monde. Dans le cadre de la promotion du déploiement du protocole IPv6, la commission européenne et l'organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) ont formulé des recommandations à destination des états. Suivant ces recommandations, il a été demandé aux administrations, par voie de circulaire, d'intégrer la norme IPv6 dans leurs marchés publics d'achats de biens et de services faisant appel au protocole IP. Il a été également exigé que les services d'information de l'administration à destination du public soient accessibles en IPv4 et IPv6.